

# Un autre procès secret au Québec

## Le bras immobilier du gouvernement croit avoir été victime d'actes frauduleux lors de la vente d'immeubles

**Le bras immobilier de l'État québécois mène depuis 2020 des démarches secrètes devant la justice pour être dédommagé à la suite de la vente d'immeubles gouvernementaux qui aurait permis à des organisateurs libéraux de toucher des commissions occultes.**

**JEAN-LOUIS FORTIN**  
Bureau d'enquête

Il y a eu le fameux « procès secret », mis au jour en mars 2022, qui avait suscité l'indignation, car une personne non identifiée avait été condamnée pour un crime à l'abri de tout regard du public.

Or, voilà que des procédures judiciaires presque aussi opaques, dans une cause civile cette fois, occupent les tribunaux québécois depuis novembre 2020.

« A contre B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L », c'était la seule trace des procédures visibles dans les registres du palais de justice de Québec. Qui poursuivait qui ? Pour quelle somme ? Pour quel motif ? Impossible de le savoir.

### ENQUÊTE DE L'UPAC

En décembre dernier, notre Bureau d'enquête avait pu révéler que le poursuivant était la Société québécoise des infrastructures (SQI), qui gère un parc immobilier au profit des organismes gouvernementaux.

Nous avons découvert que la SQI souhaitait notamment faire annuler la vente de deux immeubles à une firme de George Gantcheff, pour 220 M\$, survenue presque 15 ans plus tôt, en 2008.

Ces transactions sur le 500, Grande Allée Est, à Québec, et le 500, René-Lévesque Ouest, à Montréal, avaient fait l'objet d'une enquête de l'Unité permanente anticorruption (UPAC). L'enquête policière a été fermée en 2019 sans que des accusations soient déposées.

Hier, à la suite des démarches judiciaires initiées par Québecor et qui ont duré plusieurs mois, on a pu en apprendre un peu plus sur les allégations de la SQI.

L'organisme gouvernemental affirme qu'il a « des motifs raisonnables de croire » qu'il « a été victime d'actes frauduleux dans le cadre des transactions [de 2008] et que celles-ci lui ont causé un préjudice ».

On découvre aussi qu'à la suite des audiences qui se sont déroulées à huis clos, la SQI a réussi, en juillet 2021, à obtenir une grande partie de la preuve qui avait été amassée par l'UPAC dans ce dossier.

Cela pourrait lui permettre « d'instituer les recours civils appropriés contre les auteurs de ces fraudes », écrit l'organisation dans l'une des requêtes que nous avons pu consulter.

### ENCORE DU SECRET

Il est toujours impossible de savoir, pour

le moment, qui sont les 11 personnes ou les entreprises visées par la SQI dans ses tentatives de recouvrement.

Plusieurs de ces défendeurs, dont les noms sont caviardés dans les procédures, ont tenté de mettre des bâtons dans les roues de l'organisme gouvernemental.

Les procureurs de l'un d'entre eux déplorent n'avoir « jamais été avisés » des procédures de la SQI pendant deux ans.

Rappelons qu'en 2016, un reportage de Radio-Canada laissait entendre que Marc-André Fortier, ex-PDG de la Société immobilière du Québec, ainsi que les collecteurs de fonds libéraux William Bartlett, Franco Fava et Charles Rondeau auraient touché des commissions secrètes de plusieurs millions de dollars dans le cadre de la vente des bâtiments de la SQI en 2008.

En novembre 2017, la vérificatrice générale avait conclu que Québec avait perdu près de 19 M\$ dans les transactions des trois immeubles.

